Image not found or type unknown

besoin d aide demission ou attendre d être licencer

Par **djeja**, le **06/09/2012** à **11:17**

Bonjour,

J ai un probleme et ne sais pas comment le resoudre. Je souhaiterais demissionner de mon poste (mais mon patron ne veut pas en entendre parle, je lui avais deja mis la puce a l oreille) apres 15 mois danciennete... Je ne sais pas commet m y prendre pour ne pas perdre mes droits assurance chomage conge payes ect....atuellement je suis en arret maladie pour depression suite au deces de maman tout ressnt ainsi qu une rupture conjugale toute ressente aussi...je me soigne je vois un psy mais j ne peux pas rester en arret maladie indefiniment parceque vu mon etat c est exactement ce qui va se passer du moins c est ce que je voudrais mais je sens bien que mon medecin n est pas accord il pense que retourner au travail me ferais du bien alors que je pense le contraire je suis cencee reprendre le 29 septembre et je ne veux pas rien que dy penser g une boule au ventre et je sens l angoisse monter, de plus dans l entreprise, tout ne se passe pas bien, mon patron n arrete pas d hurler pas specialement apres moi mais il ne fait que ca, des 5h45 a l embauche il hurle il n est jamais satisfait du travail que nous fournissons bref l ambiance est devenue telle qu avec mon etat psycologique tres fragile je ne le supporte plus ni lui ni mes collegues ni ma vie qui est tres lourde a supporter en ce moment et puis je n ai meme plus envie de voir la tete de mon patron qui franchement m insupporte severe...ma question est commnt faire? demissionner? atendre qu il me licencie pour abandon de poste donc faute grave certainement? et si c est le vais je avoir droit aux allocations chomage? derniere chose, desolee je ne peux ni mettre les acces ni les cedilles j ai un clavier defaillant comme moi finalement :)

Par **janus2fr**, le **06/09/2012** à **11:22**

[citation]Je souhaiterais demissionner de mon poste (mais mon patron ne veut pas en entendre parle[/citation]
Bonjour,
En France, un employeur n'a pas à accepter ou refuser une démission. Donc si vous souhaitez démissionner, vous démissionnez, point !

Par **P.M.**, le **06/09/2012** à **11:24**

Bonjour,
De toute façon, l'employeur ne peut pas s'opposer à votre démission et si le préavis commence pendant l'arrêt-maladie, il n'en repousse pas le terme mais cela ne vous ouvre pas droit à l'indemnisation par Pôle Emploi vos droits à l'assurance chômage se limitant à la perte involontaire d'emploi...
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par **Jo han**, le **18/09/2012** à **13:11**

Bonjour,

Je vais demissionner et finir mon préavis début Novembre et j'ai quelques questions sans réponses !
Je suis Technico-Commercial, nous faisons partie de la convention collective de la Métallurgie... Bref
* Mon employeur doit il me payer les rémunérations suite à mon carnet de commande facturé ou pas lors de mon départ ?

* Une autre question : avec cette fonction , mon employeur doit il ou plutôt devait il me payer les congés payés sur la partie variable de mon salaire ? étant donné que j'ai un fixe et des primes trimestrielles.

Exemple : J'ai 1450 € Net /Mois pendant 2 mois et le 3ème : 3000 € . Jusqu'a aujourd'hui il paie les congés 1450€ , ne doit il pas faire une moyenne et prendre en compte la partie variable ?

Merci de vos réponses et de vos connaissances à ce sujet.

Cordialement

Johan

Par **P.M.**, le **18/09/2012** à **15:07**

Bonjour,
Il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **Jo han**, le **18/09/2012** à **16:23**

Bonjour,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

C'est bon c'est fait
Merci
Johan

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés